



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

# Bilan des émissions de gaz à effet de serre de la préfecture et des sous-préfectures de La Réunion Année de référence 2012



# Sommaire

Cadre général.....	3
1/ Description de la personne morale concernée.....	4
2/ Description des périmètres opérationnels.....	5
3/ Description des périmètres opérationnels retenus.....	6
3.1/ Les postes d'émissions retenus.....	6
3.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES.....	6
3.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie.....	6
3.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES.....	6
3.3.2 / Méthodologie d'élaboration du BEGES.....	7
4/ Année de reporting.....	7
4.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste .....	8
4.2/ Eléments d'appréciation sur les incertitudes.....	13
5/ Diffusion du BEGES.....	13
6/ Synthèse des actions envisagées.....	14

## Cadre général

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, tous les services de l'Etat sont tenus de réaliser, tous les trois ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées afin de réduire leurs émissions.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, le fret ...

L'objectif est ensuite de définir des actions ayant pour finalité de réduire les émissions afin de répondre à l'objectif national fixé dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005 de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cet objectif a été réaffirmé dans la loi Grenelle I.

Par ailleurs, la France s'est engagée sur des objectifs climatiques visant d'ici **2020** à :

- porter à **20 %** la part des renouvelables dans les énergies consommées ;
- améliorer de **20 %** l'efficacité énergétique ;
- réduire de **20 %** les émissions de GES par rapport à 1990.

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen terme. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

# 1/ Description de la personne morale concernée

## **Raison sociale :**

Ministère de l'Intérieur  
Région et département de La Réunion  
Préfecture de La Réunion

## **Adresse des 4 sites principaux :**

Préfecture de La Réunion  
6 rue des messageries  
CS 51079  
97404 SAINT-DENIS CEDEX

Sous-préfecture de Saint-Benoît  
7 Avenue François Mitterrand  
97470 SAINT-BENOÎT

Sous-préfecture de Saint-Paul  
3 rue Evariste de Parry  
97460 SAINT-PAUL

Sous-préfecture de Saint-Pierre  
18 rue Augustin Archambaud  
97410 SAINT-PIERRE

## **Description sommaire de l'activité :**

Administration public  
Service public de l'Etat du département et de la région Réunion

## **2/ Description des périmètres opérationnels**

### **Le périmètre 1 (ou SCOPE 1) :**

Ce périmètre comprend les émissions directes de sources détenues ou contrôlées par le service concerné et nécessaire à son activité.

Les principales sources sont les chaudières situées dans les bâtiments du service concerné (on parle alors de « sources fixes ») et le carburant consommé par les véhicules détenus ou loués par le service (on parle alors de « sources mobiles »).

S'agissant des chaudières ou autres équipements alimentés par de la biomasse, les émissions prises en compte sont celles liées à l'utilisation des terres.

Il s'y ajoute, le cas échéant, les émissions de procédés industriels non liés à la combustion d'énergie et ayant cours dans les bâtiments du service, ainsi que les émissions dites « fugitives », telles que les gaz fluorés émanant de fuites frigorigènes des installations de climatisation ou des groupes froids des serveurs informatiques.

### **Le périmètre 2 (ou SCOPE 2) :**

Ce périmètre comprend les émissions indirectes associées à la production de l'énergie consommée dans le service et nécessaire à son activité, quand cette production est extérieure au service et à son activité.

Cette énergie peut prendre la forme soit d'électricité, soit de chaleur, de vapeur ou de froid (émanant notamment de réseaux de chaleur ou d'eau glacée, dans la mesure où ces réseaux sont alimentés par des sources d'énergie extérieures au service).

### **Le périmètre 3 (ou SCOPE 3) :**

Ce périmètre comprend les émissions indirectes qui ne relèvent pas de Scope 2, notamment les émissions indirectes correspondant :

- à l'extraction, à la production et au transport des combustibles consommés par le service ;
- au transport et à la distribution de l'électricité, de la chaleur, de la vapeur et du froid consommés par le service (les émissions liées à leur production relevant de Scope 2) ;
- à la production des autres intrants matériels achetés (tel que le petit matériel bureautique et les fournitures), ainsi que des biens immobiliers corporels (meublé, matériel informatique, véhicules, bâtiments et infrastructures) ;
- aux prestations de services et aux prestations intellectuelles achetées (en additionnant les émissions liées à l'activité des agents effectuant les prestations, notamment leur consommation d'énergie dans leur bureau ou site extérieur au service et dans leurs déplacements) ;
- au transport des agents par les moyens n'appartenant pas au service (en distinguant déplacements professionnels et transport domicile-travail) et au transport des visiteurs éventuels ;
- au transport de marchandises en amont (intrants matériels, courrier reçu), en interne (courrier), et en aval (courrier envoyé), sous réserve que son coût soit à la charge du service concerné ;
- au transport et au traitement des déchets.

### 3/ Description des périmètres opérationnels retenus

#### 3.1/ Les postes d'émissions retenus

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émissions retenus :

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Sources d'émissions
<b>Scope 1 :</b> Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Déplacements des sources mobiles contrôlées par la Préfecture
	4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes issus des groupes froids
<b>Scope 2 :</b> Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommation électrique des sites induisant les sources d'émissions liées à la production de l'électricité, son transport et sa distribution.
Autres émissions indirectes	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	
	10	Immobilisations de biens	
	24	Autres Emissions indirectes	

#### 3.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES

Pour le premier exercice de Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, les postes d'émissions du Scope 3 « autres émissions indirectes de GES » ont été exclus du champ d'étude. En sont ainsi exclus les trajet domicile-travail des agents et leurs différents moyens de locomotion ayant un impact sur les émissions de GES.

Conformément à l'article R. 229-47 du code de l'environnement, le champ obligatoire se limite aux périmètres opérationnels 1 « émissions directes de GES » et 2 « émissions indirectes de GES ».

Cela a permis de se concentrer davantage sur la collecte des données des Scope 1 et 2 et ainsi d'obtenir des résultats pertinents, dans les délais impartis.

Toutefois, la prise en compte des sources de gaz à effet de serre du Scope 3 dans le champ d'étude constitue un objectif à moyen terme.

#### 3.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie

3.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES : 4 sites principaux regroupant 18 sites.

##### **St Denis :**

##### 6 sites bureaux :

- Hôtel de la préfecture
- Bâtiment Victoire situé au 2 Avenue de la Victoire
- Site Messageries : 6 rue des Messageries
- Locaux et appartements du « casier Zoreil » : Avenue de la Victoire
- Appartement « Labourdonnais » : Avenue de la Victoire
- Services situés rue de Nice

### 6 sites résidences du corps préfectoral :

- Préfet
- Secrétaire Général
- Directeur de Cabinet
- Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (SGAR)
- Sous-Préfet à La Cohésion Sociale et à la Jeunesse (SPCSJ)
- Villa Préfet à Saint-Gilles les Bains

#### **St Benoît :**

Bureaux de la sous-préfecture  
Résidence du sous-préfet

#### **St Paul :**

Bureaux de la sous-préfecture  
Résidence du sous-préfet

#### **St Pierre :**

Bureaux de la sous-préfecture  
Résidence du sous-préfet

Surface et effectif des 4 sites principaux :

Site	St Denis	St Benoît	St Paul	St Pierre	TOTAL
Surface m2	8 278	950	981	994	11 203
Effectif ETP	234	18	37	40	329

### 3.3.2 / Méthodologie d'élaboration du BEGES

Formation Bilan Carbone assurée par un référent Bilan Carbone® à la DEAL St Denis pour le chef de bureau BBP et les 4 agents en charge du Bilan Carbone (BBP Préfecture + 3 sous-préfectures).

Consultation des collègues des sous-préfectures pour la collecte des données des consommations d'électricité, de carburant et la puissance installée de la climatisation

Collecte des facturations (électricité, carburants) et listing fourni par la Société en charge de la maintenance des équipements de climatisation pour établir les données (St Denis).

## **4/ Année de reporting**

Année de reporting : 2012

Année de référence (permettant dans le futur de comparer les résultats) : 2012

Année du prochain bilan : 2015



#### 4.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

		année de référence : 2012					
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)
Emissions directes	1	9	0	0	0	0	9
	2	63	0	0	0	0	63
	4		0	0	0	0	84
	<b>Sous total</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>157</b>
Emissions indirectes associées à l'énergie	6		0	0	0	0	959
	<b>Sous total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>959</b>
Autres émissions indirectes*	8	17	0	0	0	0	114
	10	1	0	0	0	0	1
	24		0	0	0	0	1
	<b>Sous total</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>117</b>

Consommations des postes étudiés pour l'année 2012 :

Site	St Denis	St Benoît	St Paul	St Pierre	TOTAL
Électricité Kwh	944 488	57 307	130 672	114 656	1 247 123
Gazole (L)	14 521	2 117	1 568	2 464	20 670
Essence (L)	4 822	/	/	/	4 822
Kilométrage	218 300	29 116	22 241	36 121	305 778
Puissance frigorifique spits muraux (Kw)	907,7	82,7	39	208	1 237,4
Puissance frigorifique groupes froid (Kw)	353	/	75,4	/	428,4

La consommation d'électricité est principalement dû à l'usage des climatiseurs, et non pas à l'éclairage des bureaux.

La consommation durant l'été austral (de novembre à avril) est ainsi très supérieure à celle de l'hiver austral (mai à octobre) alors que la durée du jour moindre durant l'hiver nécessite un éclairage des bureaux plus long.

Exemple : Pour l'hôtel de la Préfecture à St Denis, en 2012 :

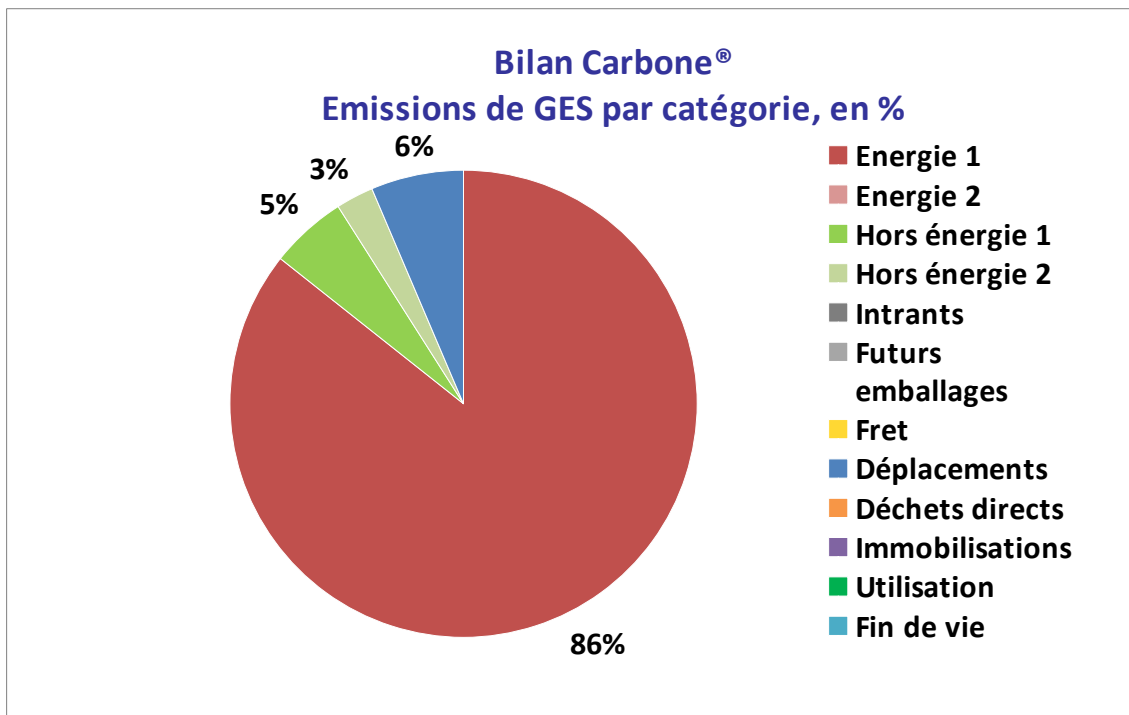
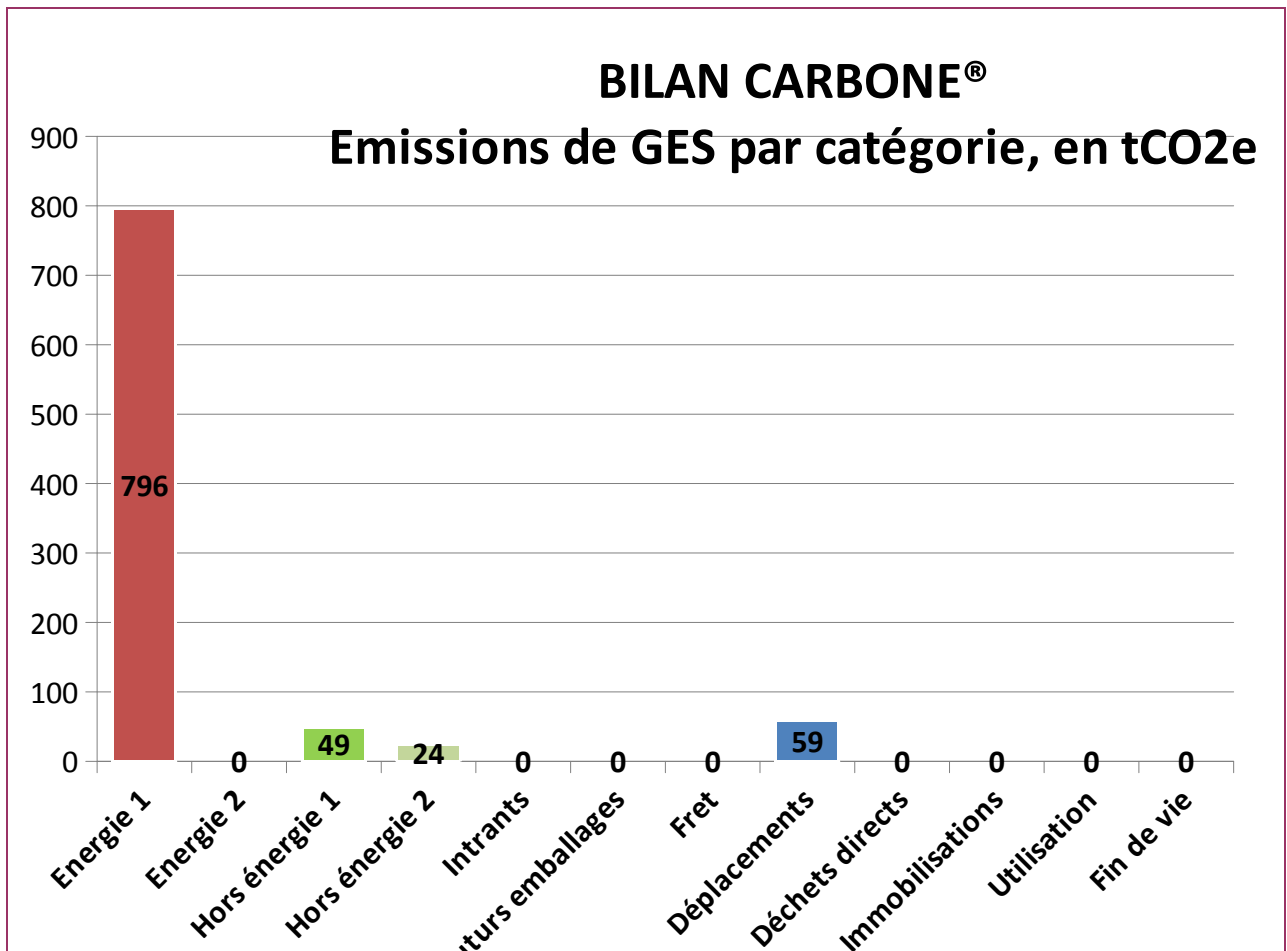
Février : 56 893 Kwh - Août : 35 446 kwh

Descriptif des catégories dans les 4 tableaux ci-après, par site :

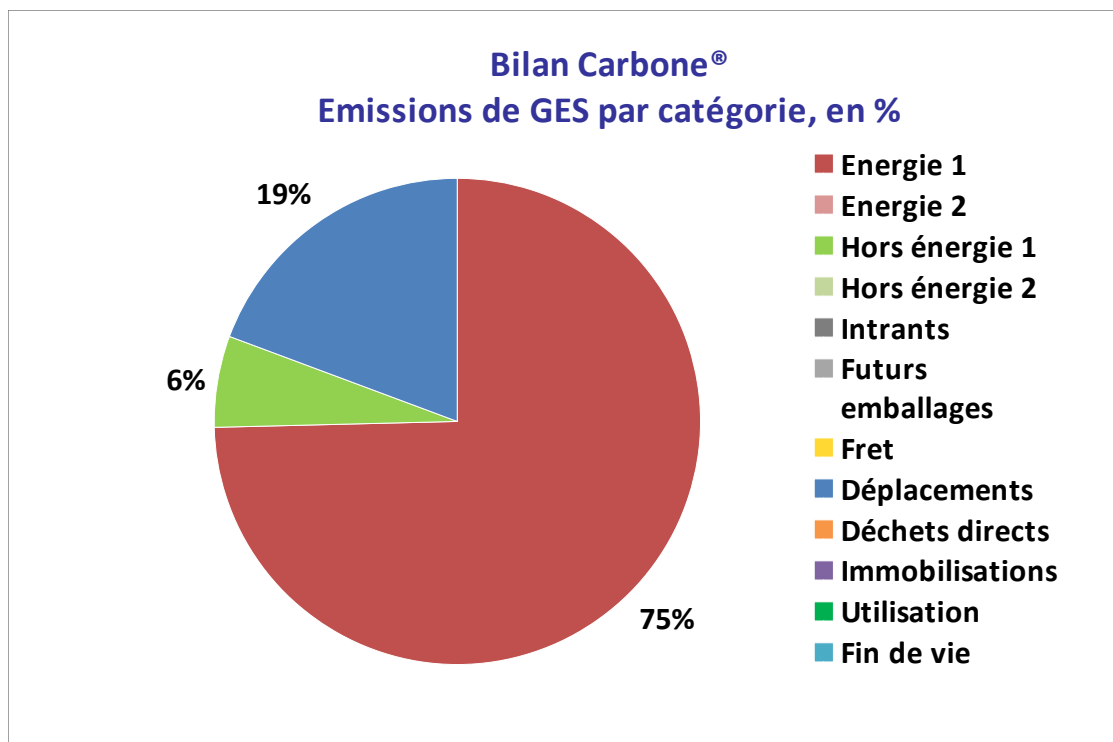
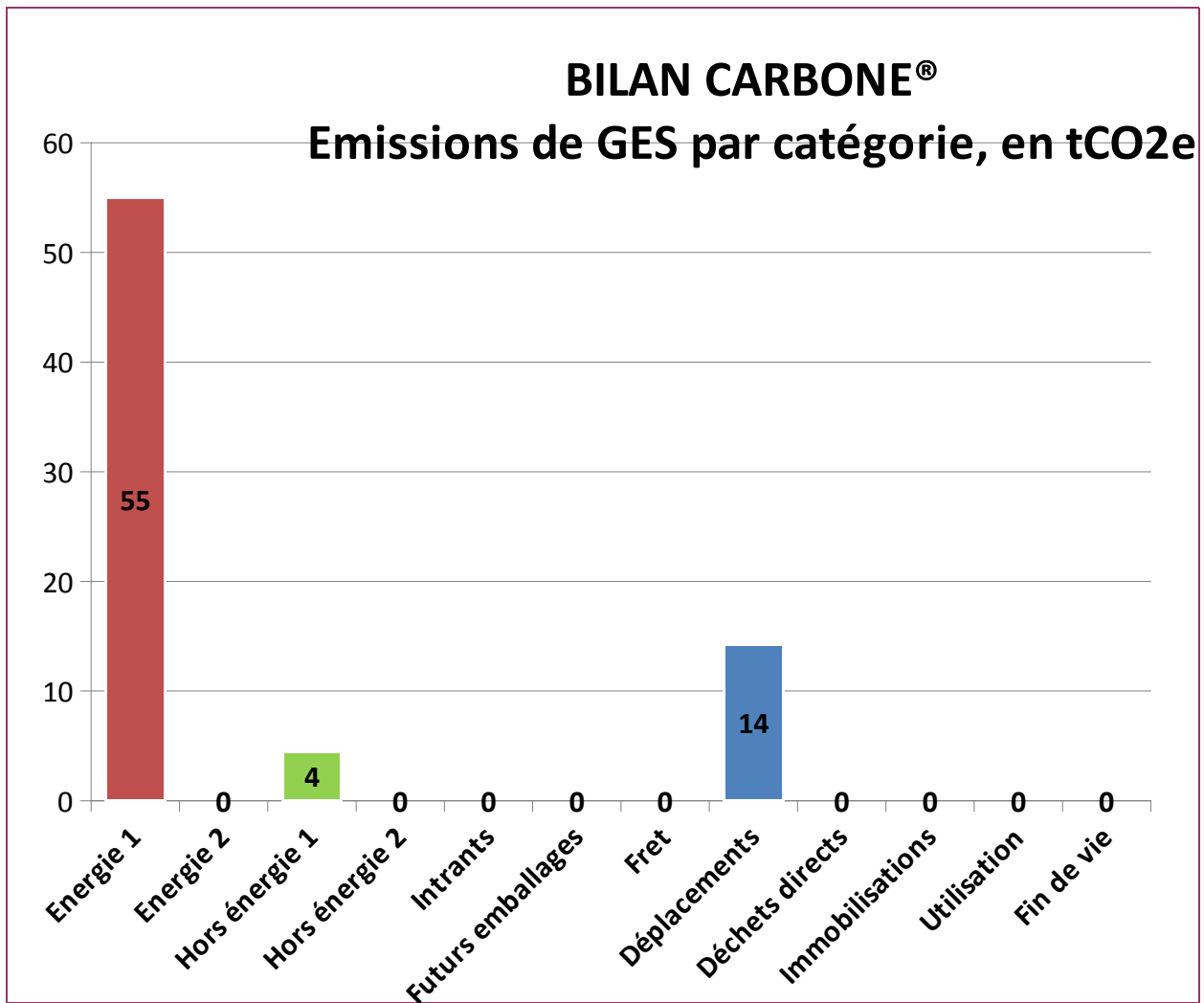
- **Energie 1** : émissions de gaz à effet de serre par la consommation électrique (mode de production d'électricité à La Réunion)
- **Hors énergie 1** : émissions de gaz à effet de serre par les pertes de gaz frigorigènes pendant l'utilisation des équipements de climatisation (spits muraux)
- **Hors énergie 2** : émissions de gaz à effet de serre par les pertes de gaz frigorigènes pendant l'utilisation des équipements de climatisation (groupes froid)
- **Déplacements** : émissions de gaz à effet de serre par la consommation en carburants (gazole et sans-plomb) des véhicules de service.



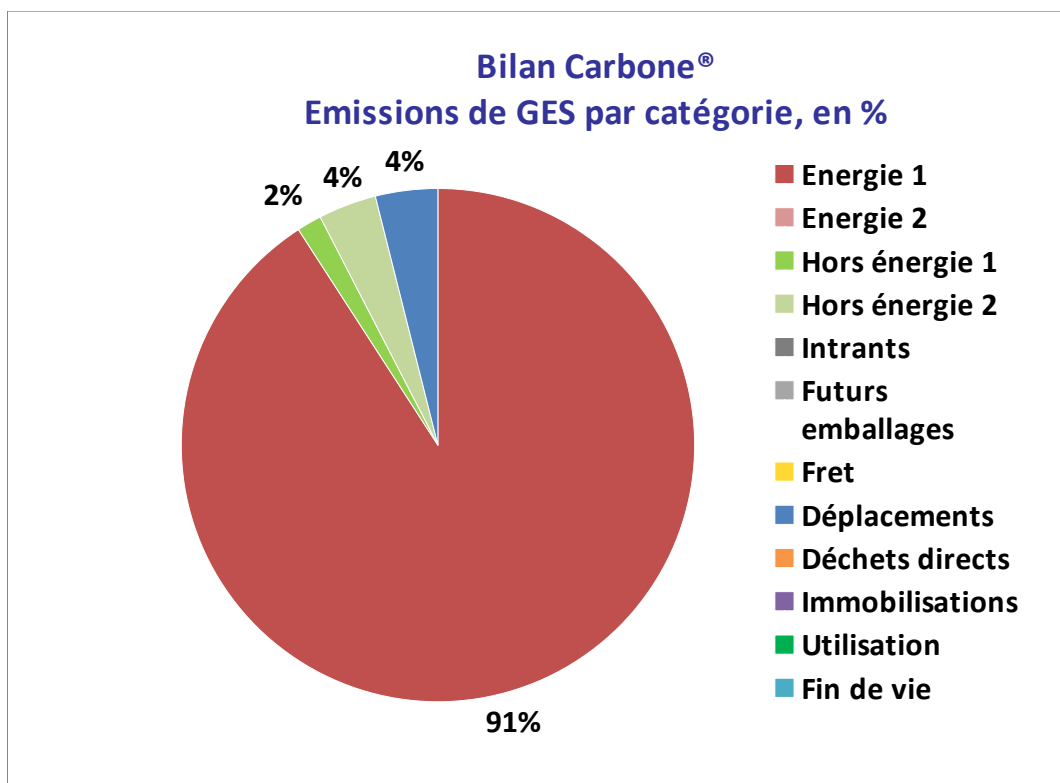
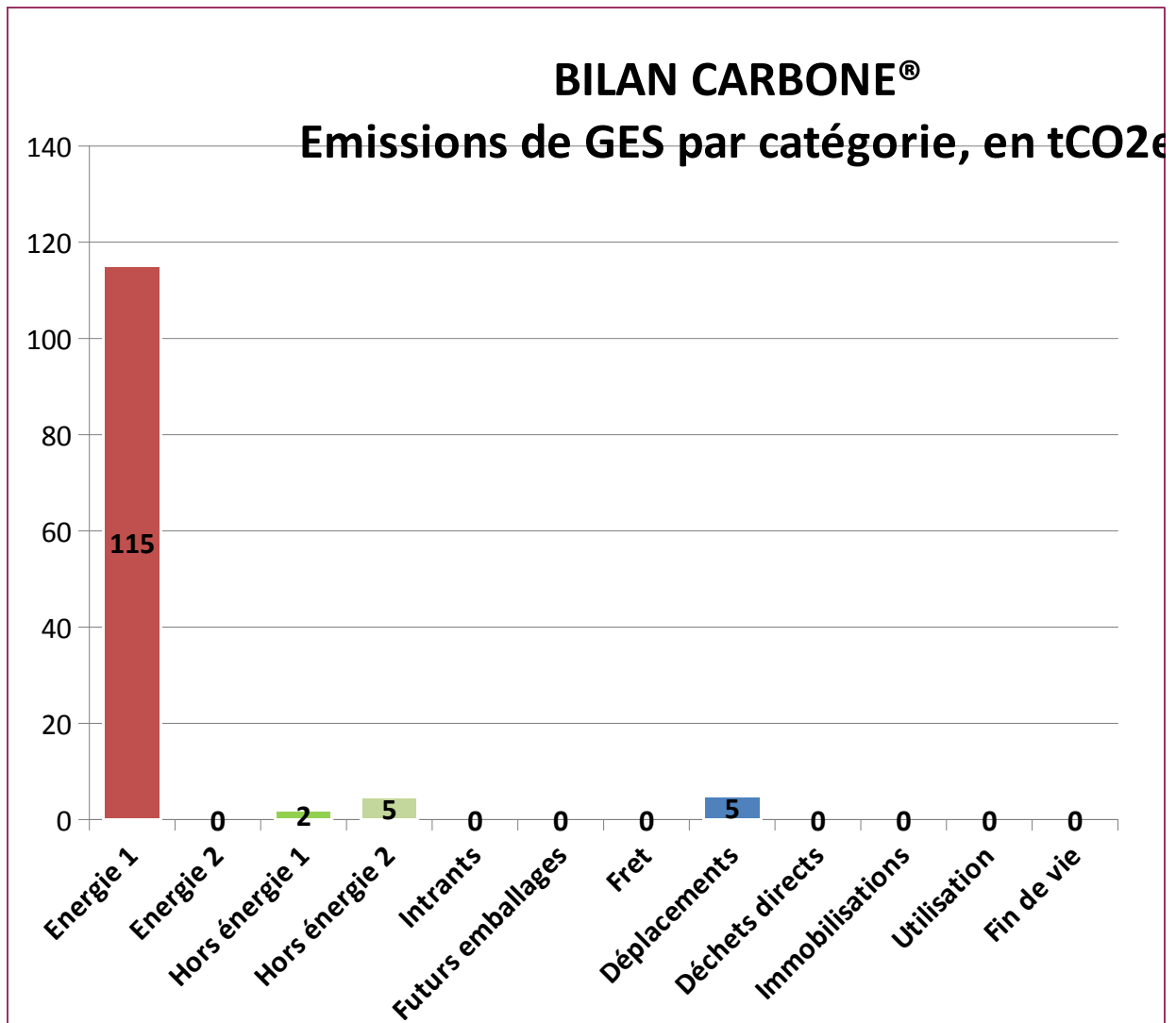
Pour les sites de St Denis :



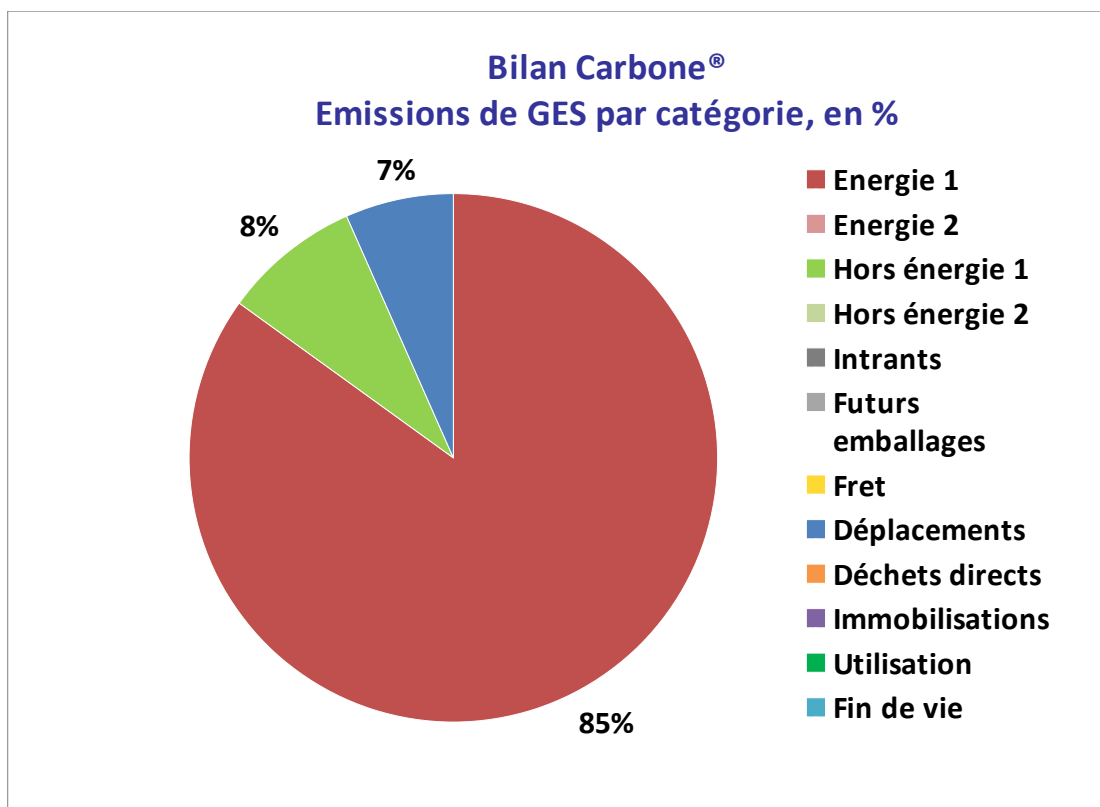
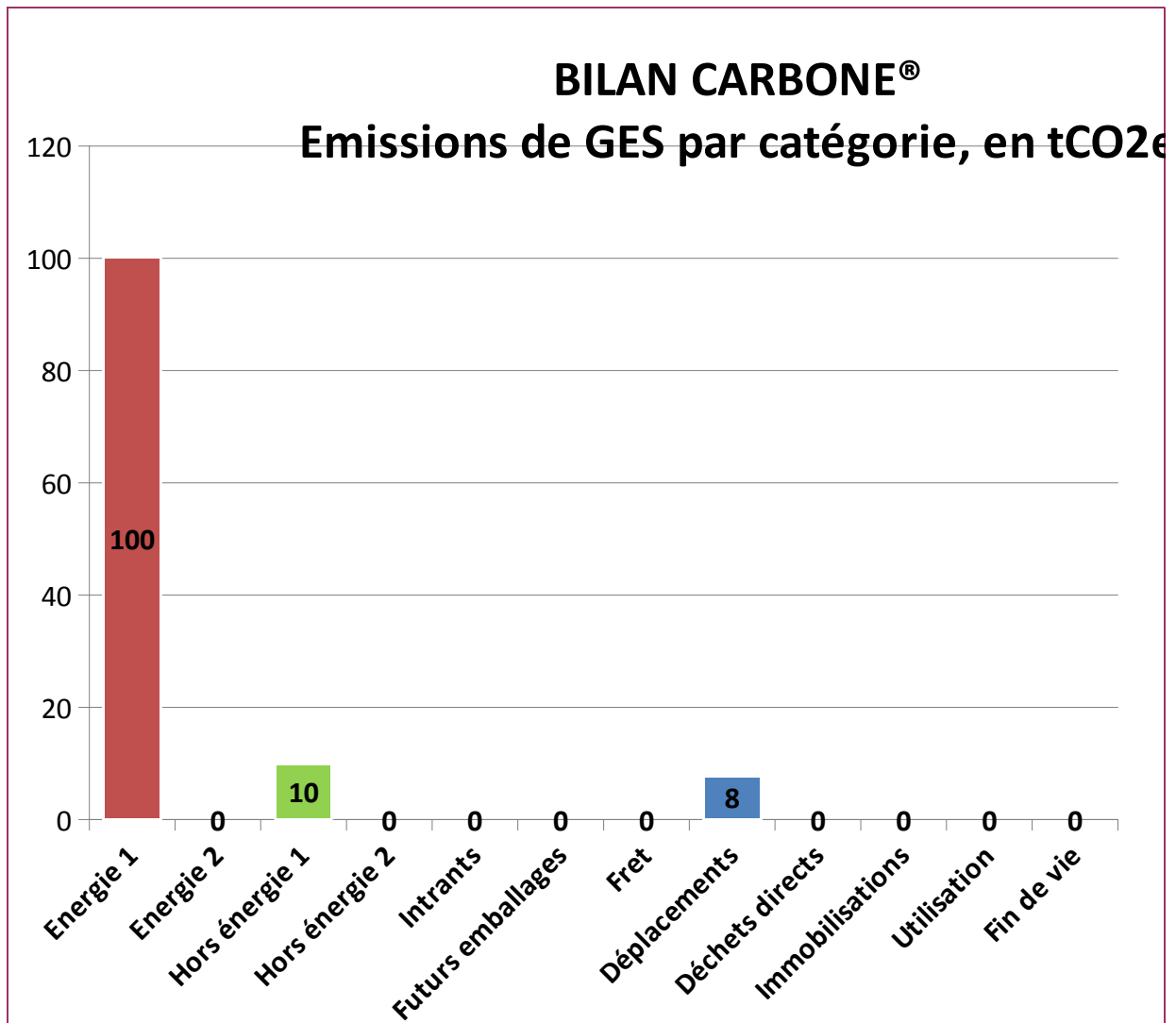
Pour les sites de St Benoît :



Pour les sites de St Paul :



Pour les sites de St Pierre :



## 4.2/ Eléments d'appréciation sur les incertitudes

- **carburants** : 5 % d'incertitude. Chiffres issus des factures mensuelles de la SRPP (consommation précise au centilitre)
- **électricité** : 5 % d'incertitude. Chiffres issus des factures mensuelles et semestrielles d'EDF (consommation précise au Kwh)  
objectif de réduction de la quantité d'électricité consommée :  
à court terme : 10 %  
à long terme : 20 %
- **Climatisation** : 50 % d'incertitude. Il s'agit du calcul des pertes annuelles de gaz frigorigènes pendant l'utilisation des équipements de froid (spits muraux et groupes froid). Ce taux de 50 % est déterminé par l'utilitaire technique « clim froid ». Données de puissance frigorifique et type de fluides indiquées par la société chargée de la maintenance du parc de climatiseurs.

## 5/ Diffusion du BEGES

Sur le site Internet de la Préfecture de La Réunion à adresse suivante :

<http://www.reunion.gouv.fr/spip.php?article3182>

Responsable du suivi : Murielle Lauberton  
Fonction : Chef du Bureau du Budget et du Patrimoine  
Adresse :  
Préfecture de La Réunion SG/SML/BBP  
6 rue des messageries  
CS 51079  
97464 SAINT-DENIS CEDEX

Tél. 02 62 40 75 21

Contact : [murielle.lauberton@reunion.pref.gouv.fr](mailto:murielle.lauberton@reunion.pref.gouv.fr)

## 6/ Synthèse des actions envisagées

### Eléments de contexte et la méthodologie retenue pour élaborer cette synthèse :

- Au vu du recueil des données auprès des sous-préfectures et de la préfecture pour la collecte des factures EDF et de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP) ainsi que les listings des climatiseurs (groupe froid et spit)

Détail des actions envisagées
Développement de la visio-conférence permettant un gain notable lié à la non utilisation du transport aérien, important émetteur de Co2.
Renouvellement du parc de climatiseurs pour des équipements de classe supérieure (classe A) permettant une économie d'électricité.
Renouvellement du parc automobile pour des véhicules moins consommateurs en carburant et avec un plus faible taux d'émission (inférieur à 120g de Co2/km). Achat de véhicules hybrides. Etude pour l'achat de véhicules électriques non probants car coût de revient trop élevé à La Réunion.
Projet de mise en place d'un système de réservation auto partage des véhicules de service pour les déplacements à l'extérieur (sous-préfectures...) via le site Intranet de la Préfecture. Mutualisation des véhicules de direction lors des visites officielles (DACOI - DEAL).
Action de formation à l'éco-conduite pour les chauffeurs et agents utilisant au quotidien les véhicules (entretien, réduction de la consommation de carburant). Programmation de ces actions en 2015.
Installation de détecteurs de présence (accès parking site Victoire)
Installation de rideaux coupe-soleil

### Mise en œuvre des actions durant les 3 prochaines années :

- Relation accrue avec le SRZSIC dans le cadre du développement de la visio-conférence (programmation des réunions)
- Relation avec la cellule travaux : budgétiser la politique de renouvellement des climatiseurs pour des équipements plus économes en énergie.